

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 juin 2011**

L'an deux mil onze, le dix-sept juin, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire,

En suite de convocation en date du 10 juin 2011

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Présents:

Luc MONNET, Le Maire, Joëlle DUPRIEZ, Pierre DUMORTIER, Pierre BAILLEUX, Marie-Françoise TAHON, Daniel MENUÉ, Christian LEMAIRE, Adjoint, Catherine MORTREUX, Mélanie MARTIN, Marc PAPIS, Hélène FOURDRIGNIER, Rosine FARINE, Pierre DEHOVE, Benoît CABY, Geneviève DION, Françoise DANES, Daniel CHRETIEN, Franck GILLE, Jean-Yves CHUFFART, Manuella DELESALLE, Robert-James TOSH, Michèle THIEBAUX, Fabrice BALENT, Jean-Marc LAURENT, Daniel HERBAIN, Olivier DELAERE.

Absents ayant donné procuration:

Sophie MOREAU-VAN BOXSOM donne procuration à Luc MONNET

Brigitte LAMANDIN-DECARME donne procuration à Catherine MORTREUX

Isabelle DE BLAS donne procuration à Jean-Marc LAURENT

Secrétaire: Mélanie MARTIN

ORDRE DU JOUR

1 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement intérieur du Petit Théâtre de Poche

Depuis octobre 2009, la commune a retrouvé le plein usage de l'ancien centre d'incendie et de secours. Aussi, dans le cadre de sa politique culturelle, elle a engagé la réhabilitation de cette propriété pour la transformer en théâtre de poche. Cette salle locale de spectacle, lieu d'apprentissage et de pratique théâtrale, sera pourvue d'une scène, de loges, de sanitaires et de bureaux. Le public sera accueilli dans une salle d'une capacité d'environ 200 places. Le coût des travaux, pour la partie « aménagement intérieur » s'élève à 43 773 euros hors taxes.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour la partie « aménagement intérieur » du Petit Théâtre de Poche.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement intérieur du Petit Théâtre de Poche à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, continuons ensemble avec Luc MONNET	23		
Initiatives citoyennes	5		1

Délibération adoptée.

**Vu, le Maire,
Luc MONNET**